

interprétation contemporaine d'un patrimoine communal

Valoriser un patrimoine communal ne prend du sens qu'au regard de la valeur historique, sociale ou urbaine que celui-ci représente à l'échelle locale.

Plus qu'une intervention de rénovation du bâti ou des espaces d'accompagnement, il s'agit d'être en mesure de redonner un contenu, une raison d'être à ce dernier. L'intégration d'une fonction aussi primordiale pour la vie de la commune qu'une salle de réception et la salle du conseil municipal semble

être une opportunité de choix qu'a su saisir la commune d'Ambilly en réhabilitant le clos Babuty.

La clairvoyance des propriétaires qui se sont succédés et des élus de la ville permet de préserver un ensemble d'une qualité rare au cœur même du tissu urbain sans que celui-ci souffre de transformations trop destructrices au fil des ans et de l'évolution des usages sur un territoire pourtant fortement soumis à la pression foncière.

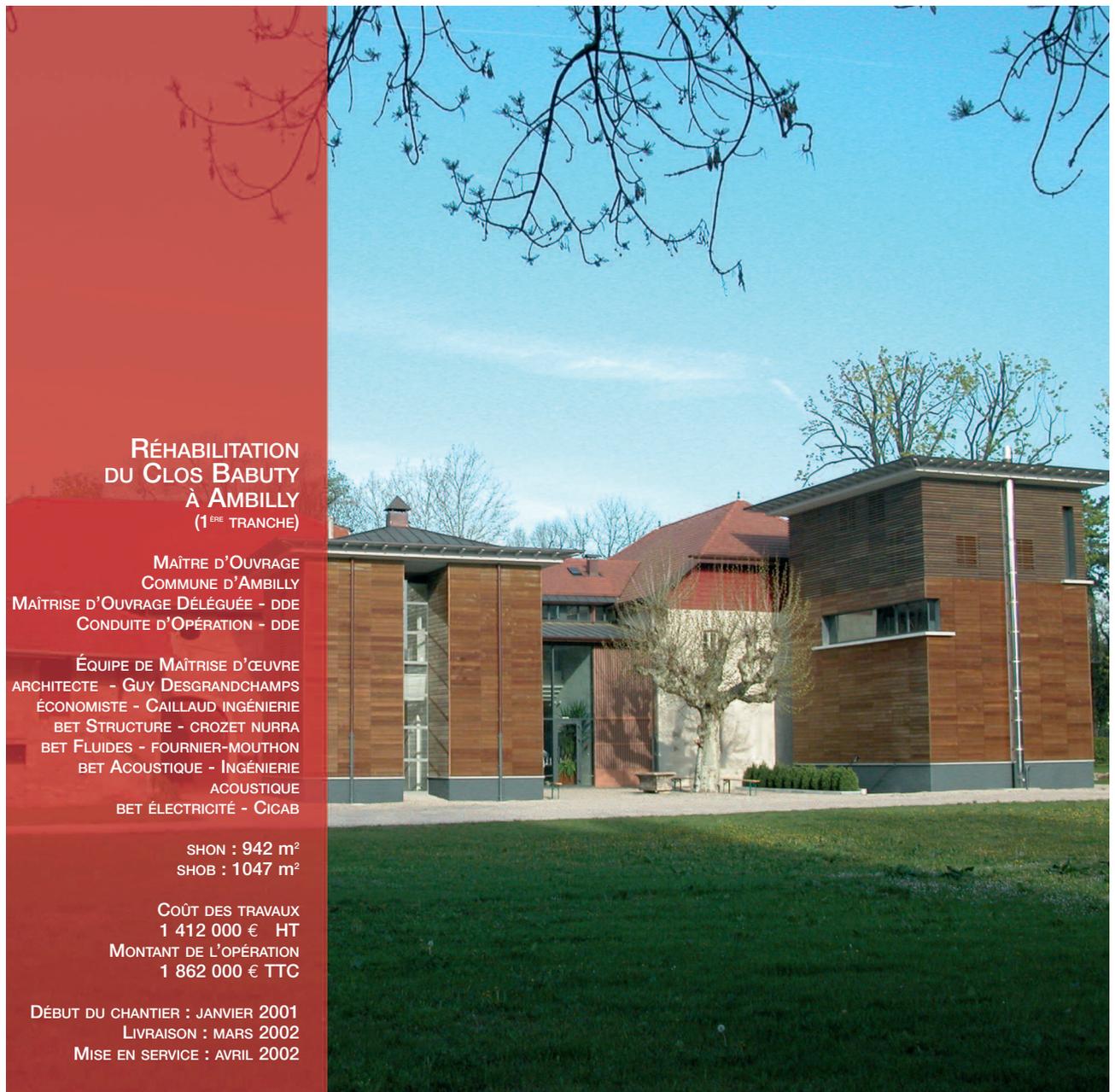
mots clés

administration
architecture
autre équipement public
bâtiment agricole
bois
détail
développement durable
équipement public

adresse

Clos Babuty
27 rue Jean Jaurès
74100 Ambilly

AMBILLY



RÉHABILITATION DU CLOS BABUTY À AMBILLY (1^{ÈRE} TRANCHE)

MAÎTRE D'OUVRAGE
COMMUNE D'AMBILLY
MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE - DDE
CONDUITE D'OPÉRATION - DDE

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
ARCHITECTE - GUY DESGRANDCHAMPS
ÉCONOMISTE - CAILLAUD INGÉNIERIE
BET STRUCTURE - CROZET NURRA
BET FLUIDES - FOURNIER-MOUTHON
BET ACOUSTIQUE - INGÉNIERIE
ACOUSTIQUE
BET ÉLECTRICITÉ - CICAB

SHON : 942 m²
SHOB : 1047 m²

COÛT DES TRAVAUX
1 412 000 € HT
MONTANT DE L'OPÉRATION
1 862 000 € TTC

DÉBUT DU CHANTIER : JANVIER 2001
LIVRAISON : MARS 2002
MISE EN SERVICE : AVRIL 2002

Acquérir pour préserver

La commune d'Ambilly, consciente de l'intérêt patrimonial et urbain que représente le clos Babuty, s'en est portée acquéreur sans pour autant avoir présagé de son devenir.

Autrefois beaucoup plus vaste, le site s'étend jusqu'à la frontière suisse. La commune a déjà acquis une partie du parc pour lui donner une véritable vocation publique. Plutôt que de voir le clos saisi par des opérations immobilières privatives, les élus ont préféré s'impliquer pour garantir sa préservation et son ouverture au public. Cette anticipation permet aujourd'hui de profiter d'un site remarquable tant par la qualité de la préservation des bâtiments existants que par la générosité du parc qui apporte une véritable respiration dans le tissu urbain très dense de la commune.

Occuper pour valoriser

La création d'un lieu à vocation publique s'impose pour tirer pleinement parti des qualités du lieu. La commune ne disposant que d'une mairie relativement modeste cherche à conforter la qualité et la capacité des équipements publics. L'occasion est donc saisie de réhabiliter le clos Babuty en mairie "annexe" rassemblant les volumes les plus imposants. Le cadre offert par le lieu et la configuration des locaux existants se prêtent à ce développement. De cette manière, le clos gagne le statut d'équipement public et trouve de fait une fonction valorisante et enrichissante.

Actuellement, une grande partie des locaux est réhabilitée pour recevoir un ensemble de services communaux et intercommunaux. D'autres tranches de programme, toutes à vocation publique, s'intégreront dans la maison maître prochainement puis dans l'ancienne étable à terme.

Interpréter et faire évoluer

L'intervention architecturale traduit pleinement les volontés conjuguées de préservation des qualités du site et d'évolution de sa fonction. Les volumes existants sont préservés et rénovés avec minutie dans le cadre d'une approche respectueuse du patrimoine bâti, sans tricherie ni fioriture.

Les interventions contemporaines se lisent clairement, tant par le choix judicieux des matières que par le registre architectural employé. La façade sur rue, relativement peu modifiée, porte les traces des anciennes ouvertures comme des empreintes racontant la vie du bâtiment. Côté parc, deux extensions concentrent les espaces de service dans des volumes à l'architecture contemporaine inspirée par le principe des extensions des bâtiments agricoles qui évoluent généralement par juxtapositions successives.

Elles sont revêtues d'un bardage de bois laissant transparaitre, au niveau des ouvertures et du soubassement, le béton comme une évocation des granges agricoles dont les structures sont souvent mixtes.

administration

EQP05 - adm002

CAUE
HAUTE-SAVOIE

6 rue des Alouettes
bp 339
74008 Annecy Cedex
Tél 04 50 88 21 10
Fax 04 50 57 10 62
caue74@caue74.fr
www.caue74.fr

Rédaction : Stéphane Déjeorges, architecte - mai 2005
Conception graphique : CAUE74/Maryse Avillon



2



1



3



4

1 - Ensemble de détails

2 & 4 - Vues des extensions depuis le parc

3 - Les façades réhabilitées portent les stigmates des anciennes ouvertures, les nouvelles étant traitées de manière contemporaine. Les extensions ne sont reliées au bâtiment existant que par une faille vitrée

5 - Entrée principale. L'intervention architecturale a privilégié une restitution à l'identique des éléments de la façade



5